

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2487

14 septembre 2015

SOMMAIRE

Cahermee Investments S.à.r.l	Rosa & Neves Construction S. à r.l
Canepa International, S.à r.l., SPF119336	Rubicon Investment Group S.A
Caroline Holdings S.à r.l119336	Savox International S.A
Carwesch S.A119338	Skandia Continental Europe Holdings S.A119334
Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à	Sofidra S.A
r.l./B.V	Spartan Race Europe Holdings S.à.r.l119334
Ephios Luxembourg S.à r.l119339	TAG Heuer International S.A
Gaius Equity S.A	Tamerlane
Gaius Equity S.A	Team Car Repairs S.A
Galanthus S.A	Theatre Directorship Services Beta S.àr.l119330
Genbergues Luxembourg S.à r.l119337	Theatre Directorship Services Gama S.àr.l.
GHEM Investments S.à r.l	119330
HOT International Finance S.à r.l119348	Theatre Directorship Services Kappa S.à r.l.
ILTC S.à r.l	
Iniziative Ferroviarie Italiane Lux S.à r.l119361	Theatre Directorship Services Lambda S.à r.l.
Ithacalux 2 S.à r.l	11933
LSH CO119363	TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l
MedVest119335	TowerView Fund119376
Melchior Selected Trust119335	Transports Rossi SA119332
Merfran Europe S.A	Trivisa S.A
Merise Consulting Group S.à r.l119335	Tyson Americas Holding Sàrl
Metropolitan Investment Corporation119333	U.RG Renewable Generation Fund S.C.A. SI-
MIB MP Leipzig119333	CAV-SIF
MR International (Lux), S.à r.l119333	Valbonne II
Munsmann S.à r.l	Vavasseur International Holdings S.à r.l119339
Positronia S A 119347	Vitus Bering S.A



Tamerlane, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 179.505.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125630/9.

(150136063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Theatre Directorship Services Beta S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125613/10.

(150135733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Theatre Directorship Services Gama S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125614/10.

(150135730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015125629/11.

(150135052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Tyson Americas Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015125627/14.

(150135129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.



T.C.R., Team Car Repairs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125631/9.

(150135794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Theatre Directorship Services Kappa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125615/10.

(150135736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Theatre Directorship Services Lambda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125616/10.

(150135368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

U.RG Renewable Generation Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.159.

Les comptes annuels pour la période du 3 mars 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125651/12.

(150135723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Vitus Bering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.336.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vitus Bering S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015125671/13.

(150135952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.



Transports Rossi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125645/10.

(150135345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Trivisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 156.695.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trivisa S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015125647/13.

(150135944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.913.

Par résolutions prises en date du 1 er juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125640/15.

(150135903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Munsmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.902.

Il est porté à connaissance des tiers que:

- Monsieur Steven Curfs a démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 23 juillet 2015,
- Monsieur Fabrice Legrand a démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 23 juillet 2015,
- Monsieur Luca Luigi Bassani Antivari, né le 24 novembre 1956 à Milan, Italie et résident professionnellement au 8, rue Colonel Bellando De Castro, F-98000, Monaco, France, a été nommé Gérant de la Société avec effet au 23 juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127577/16.

(150136822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127593/9.

(150137569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

MR International (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015127606/11.

(150137272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.940.

EXTRAIT

L'un des associés de la Société, à savoir Monsieur Tillmann SAUER-MORHARD, a désormais comme adresse:

- Kurfürstendamm 42, D-10719 Berlin, Allemagne.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour MIB MP LEIPZIG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015127596/14.

(150136624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Savox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.649.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de Savox International S.A. en date du 21 mai 2015 que:

- ont été réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée général ordinaire qui se tiendra en 2021.
- * Mr. Paul EHRNROOTH
- * Mr. Geoffrey Bruce DEAN
- * Mr. Charles DURO
- * Mr. Magnus EHRNROOTH
- * Mr. Peter ERIKSSON
- * Mr. Pekka PYLKÄS
- a été réélu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016
 - * HRT Révision S.A., dont le siège social est situé à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Référence de publication: 2015127829/20.

(150136266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Merfran Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.429.

EXTRAIT

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 15 avril 2015, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Démission et nomination d'Administrateur;
- * Démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur et nomination avec effet immédiat de Monsieur Xavier Guyard au poste d'administrateur demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg. Pour une durée de 2 ans.

Pour extrait sincère et conforme

EASYMAR SA Patrick Meunier Administrateur

Référence de publication: 2015127588/17.

(150137076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Spartan Race Europe Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 198.258.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre Parlay Finance Company S.A. et Spartan Race Inc. en date du 15 juin 2015 que les 12.500 parts sociales de la Société initialement détenues par Parlay Finance Company S.A. ont été transférées à Spartan Race Inc., société domiciliée au 234, Congress Street, 5 th Floor, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 120909091.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Spartan Race Europe Holdings S.à r.l.

Représenté par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2015127813/18.

(150136554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Skandia Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.599.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société en date du 20 juin 2015

Il est à noter que le siège de la Société se trouve au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 16 juin 2015

De plus, il est à noter que la Société accepte les démissions de:

- M. Thierry MADINIER, demeurant professionnellement à 27, boulevard Grande-Duchesse Joséphine Charlotte, L-1845 Luxembourg, avec effet au 16 juin 2015; et
 - M. Vincent VERCOUSTRE, demeurant à 46, Général Delestraint, F-75016 Paris, avec effet au 16 juin 2015.

Finalement, il est à noter que le mandat du réviseur d'entreprises agréé - KPMG Audit - est renouvelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015127810/19.

(150137207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.615.

- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Hamish Findlater, comme administrateur, avec effet au 12 juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127561/10.

(150137130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Merise Consulting Group S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 138.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015127562/10.

(150136752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015127560/13.

(150136394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Rubicon Investment Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 176.915.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

RUBICON INVESTMENT GROUP S.A.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg B 176.915

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg 145.508

a pris fin avec effet au 1 er juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2015127761/21.

(150136203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Canepa International, S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.803.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125960/9.

(150138407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125966/11.

(150138559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cahermee Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.588.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125958/12.

(150137987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Rosa & Neves Construction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 70B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.465.

Extrait de l'acte de cession de parts du 30 juin 2015

Il résulte de l'acte de cession du 30 juin 2015 entre:

Monsieur ROSA DOS SANTOS José, associé de la société, demeurant au L-8440 STEINFORT, 70B route de Luxembourg.

et

Monsieur ANTUNES CRISTAS Acacio, demeurant au B-6780 MESSANCY, 41 rue Haute (Belgique).

que:

5 parts sociales détenues par Monsieur ANTUNES CRISTAS Acacio dans le capital de la Société ROSA & NEVES CONSTRUCTION SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 58465, sont cédées à Monsieur ROSA DOS SANTOS José pour un montant total de 1 € (un Euro).

Par la signature pour accord, ROSA & NEVES CONSTRUCTION SARL reconnaît et accepte l'existence du présent contrat de cession de parts et ce dans l'intérêt de la notification du transfert des 5 parts sociales conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée renvoyant à l'article 1690 du code civil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127776/22.

(150136849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Gaius Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015126240/10.

(150137940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Gaius Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015126241/10.

(150137941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Galanthus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126242/11.

(150138037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

GHEM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GHEM Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015126249/11.

(150137967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Genbergues Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 2.419.760,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.963.

Les comptes annuels pour l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015126225/12.

(150137491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Carwesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7640 Christnach, 20A, Hierheck. R.C.S. Luxembourg B 184.638.

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CARWESCH S.A.» ayant son siège social au 20A, Hierheck, L-7640 Christnach (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 971 le 16 avril 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 184.638.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, qui nomme comme secrétaire Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Conversion des actions sous forme de titre au porteur en actions nominatives.
- 2. Cession d'actions nominatives.
- 3. Divers
- II. Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes, pour les besoins de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et par le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les actions sous forme de titre au porteur en actions nominatives et donne tous pouvoirs à l'administrateur unique de la Société pour:

- créer un registre des actionnaires tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et
 - procéder à la destruction des titres au porteur en circulation.

Seconde résolution:

L'assemblée générale prend acte que l'actionnaire actuel de la Société Monsieur Mike SCHUMACHER, demeurant au 64, Grand-Rue, L-4393 Pontpierre, ici représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée, déclare par les présentes céder et abandonner cinquante (50) actions, représentatives du capital social de la Société, qu'il détient en pleine propriété à Madame Julie LORRAIN épouse DE TOMMASO, demeurant professionnellement au 12, rue des Prés, L-3941 Mondercange, ici représentée par Mme Anaïs DEYGLUN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, qui accepte pour et moyennant le prix convenu entre parties, en dehors de la présence du notaire et sans aucune responsabilité du notaire quant aux conditions et garanties convenues entre parties, le prix de cession ayant par ailleurs été réglé entre parties en dehors de la présence et de la comptabilité du notaire, ce que les parties, représentés comme ci-avant, reconnaissent spécialement, et en donnent décharge au notaire instrumentant.

Madame Julie LORRAIN épouse DE TOMMASO, prénommée, aura immédiatement la propriété et la jouissance pleine et entière des actions lui cédées.

Inscription au registre des actionnaires

Une expédition du présent acte sera transmise à la Société et tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur unique pour procéder à l'inscription de la prédite cession, objet des présentes, dans le registre des actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celles-ci ont signées avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12342. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 27 juillet 2015. Référence de publication: 2015127184/69.

(150136760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Vavasseur International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.103.224.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.611.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015125678/11.

(150135741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Ephios Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.777.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of July.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership,
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

each with registered office at PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and

(7) Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership,

acting by its Partner, CIP (V) Nominees Limited,

with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

each represented by Maître Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 th July 2015 which shall be registered together with the present deed.



The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Ephios Luxembourg S.à r.l." which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Ephios Luxembourg S.àr.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice



will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

- **Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first



written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.
- **Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, said appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership		EUR 3,792
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership		EUR 3,363
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4,051	EUR 4,051
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3,519	EUR 3,519
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1,462	EUR 1,462
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3,421	EUR 3,421
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	392	EUR 392
Total	20,000	EUR 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,550.-

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:



Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle)	42 Op Fanckenacker, L- 3265	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Arendt- Michels	Bettembourg		•	
Pierre Estrade	4, Square Edouard VII, F-75009 Paris	Manager	2 nd April 1979	Lourdes (France)
Gautier Laurent	40 Rue Wilson, L- 2732 Luxembourg	Manager	19 th May 1983	Mont-Saint- Martin (France)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership,
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune avec établissement principal à PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP,

et

(7) Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership,

agissant par l'intermédiaire de son Partner, CIP (V) Nominees Limited,

avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

chacune représentée par Maître Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 16 juillet 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Ephios Luxembourg S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

- **Art. 1** er. **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ephios Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.



Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous



actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.
- **Art. 11. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.



- **Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
 - **Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.
- **Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre	Paiement
	de parts	
	sociales	
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3.792	EUR 3.792
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3.363	EUR 3.363
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4.051	EUR 4.051
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.519	EUR 3.519
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1.462	EUR 1.462
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3.421	EUR 3.421
Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership	392	EUR 392
Total	20.000	EUR 20.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.550,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
	ou privée			
Danielle (dit Danièle)	42 Op Fanckenacker, L- 3265	5 Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Arendt- Michels	Bettembourg			
Pierre Estrade	4, Square Edouard VII,	Gérant	2 avril 1979	Lourdes (France)
	F-75009 Paris			
Gautier Laurent	40 Rue Wilson, L- 2732	Gérant	19 mai 1983	Mont-Saint- Martin (France)
	Luxembourg			



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 ϵ

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015127273/426.

(150137091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Positronia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.779.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE QUATORZE JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Positronia S.A.», ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88779, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1501 du 17 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne PERUSINI prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 32 (trente-deux) actions, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de mise en liquidation volontaire la société;
- 2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

ADT Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 2, Place de Strasbourg, à L-2562 Luxembourg (RCS Luxembourg B 194.890) représenté par Monsieur Dominique AUDIA, expert-comptable, né à Metz le 16 mars 1965, demeurant professionnellement au 2, Place de Strasbourg, à L-2562 Luxembourg.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. PERUSINI, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22445. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015127737/62.

(150137304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

HOT International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 198.786.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SII Real Estate Holdings, Inc., a company organized under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, the United States of America, registered with the Division of Corporation of the State of Delaware under number 5054215,

here represented by Peggy Simon with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in



particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "HOT International Finance S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.



The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by



the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

- **Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- **Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.



The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2015.

Subscription - Payment

SII Real Estate Holdings, Inc., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the twenty thousand (20,000) shares and fully pay them up in the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-), by contribution in kind consisting of twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one U.S. Dollars (USD 1.-) each, representing 100 % of the issued share capital of the company HOT Finance Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, valuated at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) (the "Contributed Shares");

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence and value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a declaration of free transferability and a declaration certifying the value of such Contributed Shares, duly signed by the management of SII Real Estate Holdings, Inc., as contributor, and the management of HOT Finance Luxembourg S.à r.l., as contributed company.

Effective implementation of the contribution

SII Real Estate Holdings, Inc., through its proxyholder, declares that:

- It is the full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Contributed Shares is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose Contributed Shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of manager at three (3).
- 2. Appoint the following persons as Company's managers:



- Category A Managers:
- * Mr. Jacques Petrus Maria Sleddens, born in Tilburg, The Netherlands, on March $22^{\,\mathrm{nd}}$, 1954, having his professional address at Regus, Office 215, 26-28 rue Edward Steichen, $2^{\,\mathrm{nd}}$ floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- * Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, on December 22 nd , 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Category B Manager:
- * Mr. Michael Dojlidko, born in New York, Unites States of America, on July 21 st , 1973, with professional address at Rue Brederode 2-6, 1000 Brussels, Belgium.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SII Real Estate Holdings, Inc., une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre de l'État du Delaware, «Division of Corporations», sous le numéro 5054215,

ici représentée Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I ^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1 et . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La



Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «HOT International Finance S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

- **Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite cidessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.



Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

- Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.



Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
 - Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

SII Real Estate Holdings, Inc., prénommé, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) par apport en nature consistant en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, représentant 100% du capital social de HOT Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, lesquelles sont par la présente transférées à la Société à la valeur de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) (ci-après les «Parts Sociales Apportées»).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des Parts Sociales Apportées a été donnée au notaire soussigné par la production de déclarations de libre transférabilité et de déclarations certifiant la valeur comptable de l'apport, lesquelles ont été dûment signées par les représentants légaux de SII Real Estate Holdings, Inc., en tant qu'apporteur, et les représentants légaux de HOT Finance Luxembourg S.à r.l., en tant que société apportée.

Réalisation effective de l'apport

SII Real Estate Holdings, Inc., prénommé, par son mandataire, a déclaré que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer;
- l'apport des Parts Sociales Apportées est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société dont les Parts Sociales Apportées sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérant à trois (3).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - Gérants de catégorie A:
- * M. Jacques Petrus Maria Sleddens, né à Tilburg, Pays-Bas, le 22 mars 1954, ayant son adresse professionnelle à Regus, Office 215, 26-28 rue Edward Steichen, 2 ème étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et



- * M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.
 - Gérant de catégorie B:
- * M. Michael Dojlidko, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 juillet 1973, ayant son adresse professionnelle à Rue Brederode 2-6, 1000 Bruxelles, Belgique.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127431/533.

(150137166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Ithacalux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.469.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Ithacalux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 44,296.-, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 196262,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- I. Such appearing party is currently the sole shareholder (the "Shareholder") of Ithacalux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 41,527.50, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the RCS under number B 197469 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 May 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") are not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") and have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 2 July 2015, which have not yet been published in the Memorial C.
- II. The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Shareholder resolves to create two new classes of shares, namely the class A shares and the class B shares which shall have the rights and obligations as set out in the Articles. The four million one hundred fifty-two thousand seven



hundred and fifty (4,152,750) existing shares, currently held by the Shareholder, shall be subdivided into these two new classes of shares as follows:

- two million five hundred thirty-three thousand one hundred seventy-seven (2,533,177) class A shares (the "Class A Shares") representing approximately sixty-one per cent (61%) of the share capital of the Company; and
- one million six hundred nineteen thousand five hundred seventy-three (1,619,573) class B shares (the "Class B Shares") representing approximately thirty-nine per cent (39%) of the share capital of the Company.

Second resolution

Following the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5 (Share capital) and article 18 (Distribution of profits) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at forty-one thousand five hundred twenty-seven US Dollars and fifty cents (USD 41,527.50) represented by two million five hundred thirty-three thousand one hundred seventy-seven (2,533,177) class A shares (the "Class A Shares") and one million six hundred nineteen thousand five hundred seventy-three (1,619,573) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of one US Dollars cent (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are referred together as the "Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

" Art. 18.

18.1 Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

- 18.2 The excess shall be distributed among the partners as follows:
- the holder(s) of Class B Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of 0.01% of the nominal value of the Class B Shares, and
- the holder(s) of Class A Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of the remaining excess pro rata between them.

However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve

18.3 The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, in accordance with article 18.2, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU



Ithacalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 44.296,- USD dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B196262;

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- I. Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé") de Ithacalux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 41.527,50,- USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du RCS sous le numéro B 197469 (la "Société") et, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mai 2015, dont les statuts (les "Statuts") ne sont pas été encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et ont été modifiés suite à un acte notarié du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2015, lequel n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.
- II. La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, suite auquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée doit exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal ou établis par écrit:

Première résolution

- L'Associé décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales, nommées les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B qui ont les droits et obligations tels que définis dans les Statuts. Les quatre millions cent cinquante-deux mille sept cent cinquante (4.152.750) parts sociales existantes, actuellement détenues par l'Associé, seront divisées en ces deux nouvelles catégories de parts sociales comme suit:
- deux millions cinq cent trente-trois mille cent soixante-dix-sept (2.533.177) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") représentant approximativement soixante-et-un pourcent (61%) du capital social de la Société; et
- un million six cent dix-neuf mille cinq cent soixante-treize (1.619.573) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") représentant approximativement trente-neuf pourcent (39%) du capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5.1 (capital social) et l'article 18 (distribution des bénéfices) des Statuts, lesquels devront désormais se lire comme suit:

"Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à quarante-et-un mille cinq cent vingt-sept Dollars Américains et cinquante centimes (41.527,50 USD) représenté par deux millions cinq cent trente-trois mille cent soixante-dix-sept (2.533.177) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A" et un million six cent dix-neuf mille cinq cent soixante-treize (1.619.573) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") avec une valeur pair d'un centime de Dollars Américains (0,01 USD) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont référencées ensemble comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Social donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

" Art. 18.

18.1 Chaque année, au 31 décembre, il sera établi un enregistrement des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un compte de perte et profit.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

- 18.2 Le surplus sera distribué parmi les associés comme suit:
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) le droit de recevoir des distributions de dividende d'un montant de 0,10 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, et
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) le droit de recevoir le montant restant des distributions de dividende au pro rata entre eux.

Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés peut décider, à un vote majoritaire déterminé par les lois concernées, que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou transféré sur une réserve extraordinaire.



18.3 Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, conformément à l'article 18.2, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127451/166.

(150136501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

 $R.C.S.\ Luxembourg\ B\ 73.723.$

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sofidra S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015126741/13.

(150138488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Iniziative Ferroviarie Italiane Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.955.

La Société prend note du changement de résidence de Monsieur Alberto Berdusco gérant de la Société.

Monsieur Alberto Berdusco réside depuis le 05.05.2015 au 20, rue Charles Bernhoeft, I.-1240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iniziative Ferroviarie Italiane Lux S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2015127463/14.

(150136368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



ILTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4559 Differdange, Bacher Jang.

R.C.S. Luxembourg B 198.807.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur John Léon Arthur HUBERTY, restaurateur, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1986 (Matricule 1986 0618 05549), demeurant à L-3770 Tétange, 63, rue Principale,
- 2.- Madame Elisabeth Marie Léonie HUBERTY, chargée de cours, née à Esch/Alzette, le 17 septembre 1988 (Matricule 1988 0917 08323), demeurant à L-4559 Differdange, Bacher Jang,
- 3.- Madame Caroline HUBERTY, née à Esch/Alzette, le 14 mai 1992 (Matricule 1992 0514 04118), demeurant à L-4559 Differdange, Bacher Jang.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de ILTC S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

- **Art. 3.** La société a pour objet l'accomplissement du mandat d'associé commandité de la société en commandite simple «ILTC S.à r.l. et Cie Secs», ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.
 - Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille sept cent cinquante euro (€ 12.750.-) divisé en cent deux (102) parts sociales à cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession de parts le ou les associé(s) bénéficie(nt) d'un droit de préemption qui devra être exercé dans le mois de la notification des conditions de la cession. En cas de non réponse dans le délai imparti le ou les associé(s) n'ayant pris position seront censés avoir renoncé au droit de préemption en leur faveur.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le 1 ^{er} exercice prendra effet du point de vue fiscal et comptable à partir du 1 ^{er} janvier 2015, et la société reprend à son compte, ceci en vertu de l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tous les engagements à partir du 25 décembre 2014 (date de décès de Monsieur Jean-Claude HUBERTY) qui sont être réputés avoir été les siens dès l'origine.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:



1 Monsieur John HUBERTY, préqualifié,	
Trente-quatre parts sociales:	34
2 Madame Elisabeth HUBERTY, préqualifiée,	
Trente-quatre parts sociales:	34
3 Madame Caroline HUBERTY, préqualifiée,	
Trente-quatre parts sociales:	34
TOTAL: cent deux parts sociales:	102

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille sept cent cinquante euro (€ 12.750.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à \in 975.-

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associées ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur John Léon Arthur HUBERTY, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1986 (Matricule 1986 0618 05549), demeurant à L-3770 Tétange, 63, rue Principale.

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4559 Differdange, Bacher Jang.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Huberty, Huberty, Huberty, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2015. Relation: EAC / 2015 / 16094. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127453/79.

(150137537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.026.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127537/9.

(150136456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Valbonne II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.583.

Le Bilan pour la période du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125672/11.

(150135390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.



Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 198.816.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hendrina Holding B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aanprakelijkheid) with corporate seat in Rhoon, the Netherlands, and office address at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Willemstad, Curaçao, registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry under number 106273,

here represented by Mr Ambroise Foerster, avocat, whose business address at 37A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Curação, on June 9 th , 2015.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Hendrina Holding B.V. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V. (formerly known as Jabero B.V.), a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), with corporate seat in Rhoon, the Netherlands, and office address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Dutch Trade Register under number 24419591 (the Company).
- II. That by a resolution of the management board of the Company validly adopted on June 15 th, 2015 and by a resolution of the Sole Shareholder adopted on June 15 th, 2015, copies of which shall remain annexed to the present deed, the Company and its Sole Shareholder resolved to transfer its central place of administration from the Netherlands to the city of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed.
 - III. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the central place of administration of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
- 2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;
 - 3. Approval of the opening balance sheet of the Company;
- 4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000) divided into eighteen thousand (18,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each;
- 5. To acknowledge the dismissal, effective as of today, of the sole managing director of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties as the sole managing director of the Company;
- 6. Appointment of three (3) members of the board of the Company for an unlimited duration and effective as of today; and
- 7. Establishment of the central place of administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the central place of administration of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V., accepts the Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.



Third resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet of the Company dated on 15 June 2015 for accounting purposes, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the beforegoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company (the Articles), having a share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000) divided into eighteen thousand (18,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, so as to conform them to Luxembourg laws

The restated Articles shall read as follows:

"Definitions:

"Articles" means these articles of association:

"Act" means the Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

"Company" means the private limited liability company whose internal organisation is governed by these articles of association, by the DCC, and, insofar applicable, by the Act;

"DCC" means the Dutch Civil Code (Burgerlijk Wetboek);

"General Meeting of Shareholders" means the corporate body made up of a single shareholder or more shareholders or, if applicable, a meeting of shareholders and persons entitled to attend meetings (or their representatives);

"Management Board" means the Company's management board;

"Managers" means the members of the Management Board.

Title I. Denomination, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. The Company is a private limited liability company and bears the name of:

"Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V.".

Art. 2. Statutory seat and central administration. The Company has its statutory seat in Rhoon, the Netherlands.

The central administration and place of effective management of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The central administration and place of effective management of the Company may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg, by resolutions of the Management Board.

The central administration and place of effective management of the Company may transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolutions of the General Meeting of Shareholders.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

- **Art. 3. Objects.** The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:
- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant security interests, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates, whether convertible or not, of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector without the requisite authorisation.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.



Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

- 1. The share capital of the Company is represented by shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 2. The share capital is set at eighteen thousand euro (EUR 18,000) represented by eighteen thousand (18,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account is at the free disposal of the shareholder(s), with due observance of the provisions of article 19 of the Articles. Said amount may be used, in particular, to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

- 3. All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or decreased at any time by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The issue of shares shall take place at the times and under the conditions to be determined by the General Meeting of Shareholders.

In the event of an issue of new shares, each shareholder shall have a pre-emption right to acquire new shares in proportion to the aggregate nominal amount of his shares. There shall be no pre-emption rights in respect of shares issued to employees of the Company or of a group company.

Pre-emption rights may at any time be limited or excluded in relation to a particular issue, by a resolution passed by the General Meeting of Shareholders. The provisions of the DCC shall be applicable to the issuance with pre-emption rights.

- **Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.
- **Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares.

- 1. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.
- 2. Transfer of a share or the vesting or transfer of a limited right thereon requires a deed which deed shall mention those involved as parties. This deed shall have to be executed before a civil-law notary officiated in the Netherlands.
- 3. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares.

- 1. The Company will be authorized to purchase fully paid shares in its capital subject to strict compliance with the provisions of the Act and the DCC, whether or not at its own expense for no consideration.
- 2. The Company will not be authorized to purchase fully paid shares in its capital at its own expense for valuable consideration, if the net assets less the purchase price is smaller than the reserves which must be maintained under the DCC or these Articles or if the Management Board knows or reasonably should know that the Company after the acquisition will not be able to keep up paying its debts which are due.
- 3. The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the issued share capital by cancelling shares or by reducing the nominal amount of the shares through an amendment to the Articles. The provisions of the DCC and of the Act regarding capital reduction shall be applicable accordingly.
- 4. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.
- 5. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

Title III. Management

Art. 11. Management.

- 1. The Company will be managed by a Management Board, consisting of one or more Managers, the majority of whom shall be professionally resident in the Grand-Duchy of Luxembourg. The Manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company.
 - 2. In the case where there is only one Manager, this sole Manager has all the powers of the Management Board.



- 3. The remuneration of the Manager(s) shall be determined, by resolution of the General Meeting of Shareholders adopted on a simple majority of the votes cast. The remuneration of the Manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.
 - 4. The General Meeting of Shareholders, may, at any time remove and replace any Manager.
 - 5. Decisions of the Managers are taken by meeting of the Management Board.
- 6. The Management Board shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the Management Board. In case of absence of the chairman, the Management Board shall be chaired by one of the Managers present and appointed for that purpose. The Management Board may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board or for such other matter as may be specified by the Management Board.
 - 7. The Management Board shall meet when convened by one or more Managers.
- 8. Notice of any meeting of the Management Board shall be given to all Managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.
- 9. Convening notices can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, e-mail or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each Manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, e-mail, or by any other suitable means of communication. Any Manager attending a meeting of the board of Managers shall be deemed validly convened.

10. The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the Management Board.

- 11. The meetings of the Management Board shall be held at the office address of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the Management Board may from time to time determine. Meetings of the Management Board shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.
- 12. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, another Manager as his proxy.
 - A Manager may represent more than one Manager.
- 13. The Managers may participate in a Management Board meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the Managers shall never attend the meeting while being located in the same jurisdiction (other than the Grand Duchy of Luxembourg). Participation in a meeting of the Management Board by these means is deemed equivalent to participation in person at this meeting.
- 14. Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.
 - 15. The Management Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.
- 16. Decisions of the Management Board are adopted by a majority of the Managers participating at the meeting or duly represented thereat, unless no decision can be taken because the majority cannot be reached as a result of one or more Managers having a conflict of interest with the Company, as referred to in article 14.
- 17. The deliberations of the Management Board shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the Managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by at least two Managers, unless the Company is managed by a sole Manager.
- 18. The Management Board may also adopt written resolutions, provided that these resolutions are approved unanimously.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Management Board. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail or any other suitable telecommunication means.

- 19. In the event of any vacancies, or the absence of a Manager, the remaining Manager(s) will be charged with the management of the Company. In the event all positions in the Management Board are vacant or the absence of all Managers or of the sole Manager, the Company shall temporarily be managed by a person to be appointed for that purpose by the General Meeting of Shareholders.
- **Art. 12. Powers of the Managers.** All powers not expressly reserved by the DCC and the Act or these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Management Board.



Art. 13. Representation of the Company. In dealing with third parties, the Company is validly represented, in all circumstances, by the joint signature of all Managers (being the Management Board of the Company) or by the joint signature of two Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated.

Art. 14. Conflicts of Interest.

- 1. In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Management Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Manager or officer's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting of Shareholders of the Company which shall ratify such transaction.
- 2. The relevant Manager(s) shall, in the event of a direct or indirect personal conflict of interests between the Company and one or more of its Manager(s), not participate in the discussions and decision making regarding the relevant matter.
- 3. If no resolution can be adopted by the Management Board as a result of a direct or indirect personal conflict of interests between the Company and the sole Manager or all of its Managers, then the Management Board shall still be authorized to adopt the resolution, provided that the General Meeting of Shareholders shall be notified thereof.
- **Art. 15. Sub-Delegation and agent of the Managers.** The Management Board or the sole Manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or Manager(s) of the Company.

The Management Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

- **Art. 16. Remuneration of the Managers.** The remuneration of the Managers is determined by the General Meeting of Shareholders.
- **Art. 17. Liabilities of the Managers.** The Manager(s) do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 18. Powers of general meetings of shareholder(s). Each shareholder (one or more shareholders) has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting.

Each shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the relevant legal provisions.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with the draft resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing and signed by all the shareholders, in one or several counterparts, shall have the same force and effect as resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings of Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the Management Board may from time to time determine. General Meetings of Shareholder(s) shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 19. Business year. The Company's financial year runs from the first day of January through the thirty-first day of December of each year.

Annually as at the last day of each financial year the Management Board shall prepare the Company's financial statement (consisting of an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and profit and loss account with explanatory notes thereto) within five months of the end of each financial year and it shall deposit the accounts at the Company's offices for inspection by the shareholders.

The annual accounts will be signed by all Managers; if any signature should be lacking, this fact and the reasons therefore will be indicated in the annual accounts.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.



Art. 20. Allocation and distribution of the profits.

- 1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits.
- 2. Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 3. The allocation of profits remaining after application of Article 20.2 may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company, by resolution of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders is authorised to determine the destination of net profits and to determine the distributions, to the extent the net assets exceed the reserves which must be maintained under the law or these articles of association.
- 4. A resolution of the General Meeting of Shareholders to serve a distribution does not have effect as long as the Management Board has not granted its approval. The Management Board refuses its approval solely if it knows or reasonably should know that the Company after the distribution will not be able to keep up paying its debts that are due.
- 5. In addition, the Management Board may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Management Board, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the Management Board, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act, the DCC or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 21. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 22. Liquidation and dissolution.

- 1. The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.
- 2. If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Managers shall become liquidators of the dissolved Company's assets. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.
 - 3. During liquidation, the provisions of these Articles shall remain in force to the extent possible.
- 4. The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.
 - 5. In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Act and the DCC.
- Art. 23. Amendment of the articles of association. The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital. The resolution to amend these Articles shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The amendment to the Articles shall require a deed executed for that purpose before a Dutch civil-law notary. When a proposal to amend these Articles is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the dismissal, effective as of today, of the sole managing director of the Company, Mr. Pieter Cornelis Vis, managing director, born in Ter Aar, the Netherlands on August 10 th, 1956, residing at Parallelstraat 20, 3161BE Rhoon, the Netherlands, and to grant him full discharge for the performance of his duties as sole managing director of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as members of the board of the Company with effect as of today and for unlimited duration:

- Mr. Bernard Jan Lagendijk, company director, born in Rotterdam, The Netherlands on February 2, 1953, residing at Route d'Hermance 18 A, 1222 Végenaz, Geneva, Switzerland;
- Mr. Sinan Sar, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 5 th, 1980, professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and



- Mrs. Valérie Fisson, company director, born in Aye, Saint-Hubert, Belgium, on November 11 th, 1975, professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the central place of administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately five thousand seven hundred euro (EUR 5,700).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire domiciliée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Hendrina Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met aanprakelijkheid) dont le siège social est sis à Rhoon, Pays-Bas, et ayant son administration centrale au Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Willemstad, Curaçao, immatriculée au Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry sous le numéro 106273,

ici représentée par Monsieur Ambroise Foerster, avocat, dont l'adresse professionnelle est 37A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé à Curaçao, le 9 juin 2015.

Ledit pouvoir, ayant été signé «ne varietur» par le fondé de pouvoir agissant pour le compte de la partie comparaissant ici et la notaire soussignée, sera joint au présent acte aux fins de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

La partie comparaissant ici, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé à la notaire soussignée de consigner ce qui suit:

- I. Hendrina Holding B.V. est l'associé unique (l'Associé Unique) d'Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./ B.V. (anciennement Jabero B.V.), une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège social est sis à Rhoon, Pays-Bas, et ayant son administration centrale au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre des Sociétés néerlandais sous le numéro 24419591 (la Société),
- II. Par une résolution du Conseil de Gérance de la Société adoptée en bonne et due forme le 15 juin 2015 et par une résolution de l'Associé Unique adoptée le 15 juin 2015, dont des copies seront jointes au présent acte, la Société et son Associé Unique ont décidé de transférer son administration centrale des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, au contraire, de telle sorte qu'il existe une continuation sociale et juridique totale. Toutes les formalités imposées par le droit du Pays-Bas afin de donner effet à cette résolution ont été dûment remplies.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:
- 1. Le transfert de l'administration centrale de la Société des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, au contraire, de telle sorte qu'il existe une continuation sociale et juridique totale;
- 2. L'adoption de la forme juridique de société à responsabilité limitée par la Société sous le nom d'Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V. et l'acception de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de l'administration centrale de la Société vers la ville de Luxembourg;
 - 3. L'approbation du bilan d'ouverture de la Société;
- 4. L'amendement et la mise à jour complète des statuts de la Société de manière à ce qu'ils soient conformes au droit du Luxembourg, du fait de l'acceptation, par la Société, de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié dans le point 2 cidessus, ainsi que la fixation du capital social de la société à dix-huit mille euros (18.000.-EUR) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune;
- 5. L'annonce de la révocation, effective ce jour, du seul et unique directeur général de la Société et la décharge intégrale de l'exécution de ses obligations en sa qualité de seul et unique directeur général de la Société;
- 6. La nomination effective ce jour de trois (3) membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée illimitée; et
 - 7. L'établissement de l'administration centrale de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.



De ce fait, la partie comparaissant ici, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé à la notaire soussignée de consigner ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer l'administration centrale de la Société des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, au contraire, de telle sorte qu'il existe une continuation sociale et juridique totale. L'Associé Unique déclare également que toutes les formalités imposées par le droit du Pays-Bas afin de donner effet à ce transfert ont été dûment remplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique de société à responsabilité limitée sous le nom d'Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.l./B.V., accepte la nationalité luxembourgeoise et la soumet au droit du Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société en date du 15 juin 2015 pour des raisons comptables, dont une copie sera jointe au présent acte.

Quatrième résolution

Du fait des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'amender et de totalement mettre à jour les statuts de la Société (les Statuts) ainsi que de fixer le capital social de la société à dix-huit mille euros (18.000.- EUR) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, de manière à ce qu'ils soient conformes au droit du Luxembourg.

Les Statuts mis à jour seront les suivants:

«Définitions:

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Loi» désigne la Loi du Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

«Société» désigne la société à responsabilité limitée dont l'organisation interne est régie par les présents Statuts, par le CCN et, dans la mesure où elle s'applique, par la Loi;

«CCN» désigne le Code civil néerlandais (Burgerlijk Wetboek);

«Assemblée Générale des Associés» désigne la personne morale constituée d'un associé unique ou de plusieurs associés ou, si cela s'applique, d'une assemblée d'associés et de personnes autorisées à participer à ces assemblées (ou leurs représentants);

«Conseil de Gérance» désigne le conseil de gérance de la Société;

«Gérants» désigne les membres du Conseil de Gérance;

Titre I er . Dénomination, Objet, Durée

- **Art. 1** er . **Forme, Dénomination sociale.** La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est: «Energy Logistics and Forwarding EMEA S.à r.1./B.V.».
- Art. 2. Siège social et Administration centrale. Le siège social de la Société est situé à Rhoon, aux Pays-Bas.

L'administration centrale et le centre de gestion principal de la Société sont situés dans la ville de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

L'administration centrale et le centre de gestion principal de la Société pourront être transférés à une autre adresse dans la ville de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

L'administration centrale et le centre de gestion principal de la Société pourront être transférés vers tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

La Société pourra disposer de bureaux et de succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

- **Art. 3. Objets.** Les objets de la Société sont l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ou organisations, actuelles ou futures, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra également, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conclure les transactions suivantes:
- conclure, pour elle-même ou pour le compte de tierces parties, toutes les transactions liées à des biens immobiliers et toutes les transactions financières ou liées à la gestion de portefeuilles;
- créer des entreprises ou des organisations, acquérir des participations dans celles-ci, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;
- effectuer ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute transaction de financement, consignation, prêt, nantissement, cautionnement ou dépôt, constituer des sûretés, pour elle-même ou pour le compte de tierces parties, y compris des sociétés du groupe auquel elle appartient;



- prêter des fonds, sous quelque forme que ce soit, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, obtenir ou accorder toute forme de facilité de crédit;
- emprunter, sous quelque forme que ce soit et quelles que soient les conditions, et, notamment émettre des obligations ou des certificats, convertibles ou non et de quelque nature que ce soit; et
- réaliser des études et fournir des services techniques, juridiques, comptables, commerciaux et administratifs ou d'assistance à la gestion, pour le compte de sociétés ou d'organisations dans lesquelles elle possède, directement ou indirectement, une participation, ou pour le compte de tierces parties.

Plus généralement, dans les limites de ses objets, la Société peut effectuer toutes les transactions commerciales ou financières, ainsi que toutes les transactions liées à des biens mobiliers ou immobiliers.

Toutefois, il est convenu que la Société ne pourra pas effectuer de transaction qui pourrait l'amener à entreprendre toute activité pouvant être considérée comme une activité réglementée dans le secteur financier sans disposer de l'autorisation requise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 1. Le Capital Social de la Société est composé de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.
- 2. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000.- EUR) composé de dix-huit mille (18.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Outre le capital social, un compte «prime d'émission» est susceptible d'être créé sur lequel sera transférée toute prime versée au regard de toute part sociale au-delà de sa valeur. Le montant présent sur le compte «prime d'émission» est librement mis à la disposition du(es) associé(s) dans le plus strict respect de l'article 19 des présents Statuts. Ledit montant pourra être utilisé, notamment, afin de régler toutes les parts sociales que la Société pourra racheter à son associé ou à ses associés, de compenser toute perte nette réalisée, d'effectuer des distributions à l'associé ou aux associés ou d'affecter des fonds à la réserve légale.

- 3. Toutes les parts sociales devront être enregistrées. Aucun certificat de dépôt ne sera émis.
- **Art. 6. Modifications du capital social.** Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment par voie de résolution de l'Assemblée Générale des Associés délibérant selon la méthode requise pour la modification des Statuts.

L'émission des parts sociales interviendra aux dates et selon les conditions qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des Associés.

En cas d'émission de nouvelles parts sociales, chaque associé disposera d'un droit de préemption en vue de l'acquisition de nouvelles parts sociales proportionnellement au montant nominal total de ses parts sociales. Il n'existera aucun droit de préemption au regard des parts sociales émises à des salariés de la Société ou d'une société du groupe.

Ces droits de préemption pourront, à tout moment, être limités ou exclus au regard d'une émission spécifique par voie de résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés. Les dispositions du CCN s'appliqueront à l'émission de tels droits de préemption.

- **Art. 7. Droits des Associés à des distributions.** Chaque part sociale confère à son détenteur une fraction des actifs et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales émises.
- **Art. 8. Indivisibilité des parts sociales.** Vis-à-vis de la Société, ses parts sociales sont indivisibles. Les codétenteurs doivent nommer une seule et unique personne afin qu'elle les représente vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Transferts de parts sociales.

- 1. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre les associés. Entre vifs, elles ne pourront être cédées qu'à des nouveaux associés sous réserve de l'approbation de cette cession par les autres associés réunis en assemblée générale et représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 2. La Cession d'une action ou l'acquisition ou le transfert d'un droit limité à son égard nécessite un acte dont les personnes impliquées seront les parties. Cet acte devra être signé par-devant un notaire officiant aux Pays-Bas.
- 3. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être cédées qu'à des nouveaux associés sous réserve de l'approbation de cette cession par les autres associés réunis en assemblée générale et représentant au moins les trois quarts du capital social détenu par les associés survivants. Toutefois, cette approbation n'est pas nécessaire si ces parts sociales sont cédées à des parents, descendants ou à l'époux/épouse survivant.

Art. 10. Rachat de parts sociales.

- 1. La Société sera autorisée à racheter des parts sociales entièrement libérées de son capital sous réserve du strict respect des dispositions de la Loi et du CCN, que ce soit à ses frais sans contrepartie ou non.
- 2. La Société ne sera pas autorisée à racheter des parts sociales entièrement libérées de son capital à ses frais à titre onéreux, si le montant des actifs nets moins le prix d'achat est inférieur aux réserves qui doivent être maintenues aux termes



du CCN ou des présents Statuts ou si le Conseil de Gérance sait ou devrait raisonnablement savoir qu'après ce rachat, la Société ne sera pas en mesure de continuer à rembourser ses dettes exigibles.

- 3. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de réduire le capital social émis en annulant des parts sociales ou en réduisant leur valeur nominale par voie d'avenant aux présents Statuts. Les dispositions du CCN et de la Loi en matière de réduction du capital social s'appliqueront en conséquence.
- 4. La résolution visant à réduire le capital social émis de la Société sera adoptée à une majorité du nombre d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.
- 5. La résolution visant à réduire le capital social émis de la Société nécessitera un acte qui sera signé à cet effet pardevant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. Gestion

Art. 11. Gestion.

- 1. La Société sera dirigée par un Conseil de Gérance composé d'un ou de plusieurs Gérants qui, en majorité, résideront à titre professionnel au Grand-Duché de Luxembourg. Les Gérants n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.
 - 2. Dans le cas d'un Gérant unique, celui-ci détiendra tous les pouvoirs du Conseil de Gérance.
- 3. La rémunération des Gérants sera déterminée par voie de résolution de l'Assemblée Générale des Associés adoptée à la majorité simple des voix exprimées. La rémunération des Gérants pourra être modifiée par voie de résolution adoptée selon la même condition de majorité.
 - 4. L'Assemblée Générale des Associés pourra, à tout moment, révoquer et remplacer tout Gérant.
 - 5. Les décisions des Gérants sont prises par le Conseil de Gérance lors de ses réunions.
- 6. Le Conseil de Gérance devra nommer, au sein de ses membres, un président qui, en cas d'égalité lors d'un vote, ne disposera pas de voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, le Conseil de Gérance sera présidé par l'un des Gérants présent et nommé à cet effet. Le Conseil de Gérance pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui aura pour mission de conserver les procèsverbaux des réunions du Conseil de Gérance ou pour toute autre mission qui est susceptible de lui être confiée par le Conseil de Gérance.
 - 7. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un ou de plusieurs Gérants.
- 8. Une convocation de toute réunion du Conseil de Gérance sera remise à l'ensemble des Gérants au moins trois (3) jours avant la date de sa tenue, sauf en cas d'urgence dont la nature sera précisée dans le procès-verbal de la réunion. Cette convocation devra spécifier l'heure, la date et le lieu de la réunion et la nature générale de la question qui y sera abordée.
- 9. Des convocations pourront être remises à chacun des Gérants de vive voix, par écrit ou par fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié.

Il pourra être renoncé à la convocation avec l'accord de chacun des Gérants donné par écrit, par fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié. Tout Gérant présent à une réunion du Conseil de Gérance sera considéré comme ayant été dûment convoqué.

10. Une réunion sera dûment tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation ne sera nécessaire pour les réunions tenues à une heure, une date et un lieu spécifiés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

- 11. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer à tout moment. Les réunions du Conseil de Gérance ne pourront pas se tenir hors des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.
- 12. Un Gérant pourra se faire représenter lors de toute réunion du Conseil de Gérance en nommant, par écrit ou par fax, télégramme, courrier électronique, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre Gérant comme son fondé de pouvoir.

Un Gérant peut être représenté par plusieurs Gérants.

- 13. Les Gérants pourront participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à tous les participants de s'entendre en même temps, dans la mesure où une majorité des Gérants ne devra jamais participer à une réunion tout en étant sur le même territoire (autre que le Grand-Duché de Luxembourg). La participation à une réunion du Conseil de Gérance par l'un de ces moyens sera considérée comme équivalant à une participation en personne à la réunion.
- 14. Des voix pourront également être exprimées par fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié dans la mesure où, dans ce dernier cas, le vote est confirmé par écrit.
- 15. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.
- 16. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des Gérants participant à la réunion ou dûment représentés lors de celle-ci, sauf si aucune décision ne peut être prise parce que la majorité ne peut pas être atteinte du fait de l'existence d'un conflit d'intérêts de l'un des Gérants avec la Société comme évoqué dans l'article 14.



- 17. Les délibérations du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera signé par les Gérants ayant participé à la réunion. Toute transcription ou tout extrait d'un procès-verbal sera signée par au moins deux Gérants, sauf si la Société est dirigée par un seul et unique Gérant.
- 18. Le Conseil de Gérance pourra également adopter des résolutions écrites dans la mesure où elles sont adoptées à l'unanimité.

Des résolutions écrites adoptées à l'unanimité et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas de figure, des résolutions écrites peuvent soit être consignées dans un seul et unique document, soit dans plusieurs documents dont le contenu sera identique.

Des résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

- 19. En cas de vacance, ou en l'absence d'un Gérant, les autres Gérants seront chargés de la gestion de la Société. Si tous les postes du Conseil de Gérance sont vacants ou en l'absence de tous les Gérants ou du Gérant unique, la Société sera temporairement gérée par une personne nommée à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés.
- **Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés, par le CCN et la Loi ou par les présents Statuts, à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Représentation de la Société.** Dans ses interactions avec des tierces parties, la Société est représentée en bonne et due forme et en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les Gérants (constituant le Conseil de Gérance de la Société), par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué.

Art. 14. Conflits d'intérêts.

- 1. Si l'un des Gérants ou l'un des dirigeants de la Société possède un intérêt personnel et conflictuel dans toute transaction de la Société, ce Gérant ou ce dirigeant devra faire connaître ledit intérêt personnel et conflictuel au Conseil de Gérance et ne pourra pas étudier ou voter ladite transaction. De plus, cette transaction et l'intérêt dudit Gérant ou dudit dirigeant dans celle-ci devront être évoqués lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société suivante qui ratifiera la transaction en question.
- 2. Le Gérant en question ne pourra pas, en cas de conflit d'intérêts personnel direct ou indirect entre la Société et un ou plusieurs de ses Gérants, participer aux discussions et au processus décisionnel entourant cette question.
- 3. Si aucune résolution ne peut être adoptée par le Conseil de Gérance du fait d'un conflit d'intérêts personnel direct ou indirect entre la Société et le Gérant unique ou l'ensemble des Gérants, alors le Conseil de Gérance sera autorisé à adopter la résolution dans la mesure où l'Assemblée Générale des Associés en est avertie.
- Art. 15. Subdélégation et mandataire des Gérants. Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique (le cas échéant) peut, à tout moment, subdéléguer ses pouvoirs dans le cadre de missions spécifiques à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui n'ont pas besoin d'être des Associés ou des Gérants de la Société.
- Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs, les missions et la rémunération (le cas échéant) de ses mandataires, la durée de la représentation et toute autre condition applicable à leur mandat.
 - Art. 16. Rémunération des Gérants. La rémunération des Gérants est fixée par l'Assemblée Générale des Associés.
- **Art. 17. Responsabilité des Gérants.** Du fait de leur fonction, les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions légales applicables.

Titre IV. Assemblées Générales des Associés.

Art. 18. Pouvoirs des Assemblées Générales des Associés. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à une voix lors d'une assemblée générale.

Chaque Associé pourra être représenté lors de toute assemblée générale par un pouvoir accordé à un fondé de pouvoir qui n'aura pas besoin d'être un associé, dans la mesure où ce pouvoir est donné par écrit et peut être transmis par fax, courrier électronique, télégramme ou tout autre moyen de communication écrit.

Les décisions collectives ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social émis. Toutefois, des résolutions visant à modifier les Statuts, à déposer le bilan ou à liquider la Société ne pourront être adoptées qu'à la majorité du nombre d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société, sous réserve des dispositions légales pertinentes.

Dans la mesure où le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), leurs décisions pourront être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés. Dans tous les cas, les projets de résolutions seront transmis à tous les associés qui devront les signer. Les résolutions adoptées par écrit et signées par tous les Associés, en un ou plusieurs exemplaires, auront la même force et le même effet que des résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des associés.



Dans les présents Statuts, toute référence à des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés sera interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des associés, dans la mesure où le nombre total d'Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans ce cas de figure.

Les Assemblées Générales des Associés se tiendront au siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer à tout moment. Les Assemblées Générales des Associés ne pourront pas se tenir hors des frontières du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre V. Exercice, Bilan

Art. 19. Exercice. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le dernier jour de l'exercice social, le Conseil de Gérance préparera les états financiers de la Société (composé d'un inventaire comprenant l'indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultat ainsi que des notes explicatives à cet égard) dans un délai de cinq mois à compter de la fin de chaque exercice social et il déposera les comptes au siège de la Société afin que chaque associé puisse les inspecter.

Les comptes annuels seront signés par tous les Gérants; si une signature manque, ce fait et les raisons de cette absence seront indiqués dans les comptes annuels.

Chaque associé sera en droit d'inspecter les livres et archives de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan et le compte de résultat au siège de la Société.

Art. 20. Affectation et distribution des bénéfices.

- 1. Les bénéfices bruts de la Société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constitueront les bénéfices nets.
- 2. Il sera prélevé, sur les bénéfices nets d'un exercice social, un montant de cinq pour cent (5 %) qui sera affecté à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.
- 3. L'affectation des bénéfices restant après application de l'Article 20.2 pourra être librement distribuée à chaque associé proportionnellement au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient sur décision de l'Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés est autorisée à déterminer la destination des bénéfices nets et à fixer les distributions dans la mesure où le montant des actifs nets est supérieur aux réserves qui doivent être maintenues aux termes de la loi ou des présents Statuts.
- 4. Une résolution de l'Assemblée Générale des Associés visant à effectuer une distribution n'aura aucun effet tant que le Conseil de Gérance n'a pas donné son autorisation. Le Conseil de Gérance pourra refuser de donner son autorisation s'il sait ou devrait raisonnablement savoir qu'après cette distribution, la Société ne sera pas en mesure de continuer à rembourser ses dettes exigibles.
- 5. De plus, le Conseil de Gérance pourra décider de verser des dividendes intermédiaires sur la base d'un état des comptes qu'il aura préparé, le cas échéant, montrant que dans un délai ne pouvant pas dépasser deux mois avant la décision du Conseil de Gérance, des bénéfices suffisants seront disponibles en vue d'une distribution; sachant que le montant pouvant être ainsi distribué ne pourra pas être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, majorés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais minorés des pertes reportées et des sommes qui seront affectées à la réserve légale créée conformément à la Loi, au CCN ou aux présents Statuts.

Titre VI. Dépôt de bilan, Liquidation.

Art. 21. Causes de dépôt de bilan. La Société ne pourra pas déposer le bilan du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de tout associé. La Société pourra déposer le bilan à tout moment sur décision de l'Assemblée Générale des Associés délibérant selon la méthode requise pour la modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation et dissolution.

- 1. La Société pourra être dissoute conformément à une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale des Associés. La résolution visant à dissoudre la Société nécessitera un acte qui sera signé pardevant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de dissolution de la Société est faite lors d'une Assemblée Générale des Associés, elle devra être mentionnée dans la convocation de cette assemblée.
- 2. Si la Société est dissoute conformément à une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, les Gérants seront les liquidateurs des actifs de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer d'autres personnes aux fonctions de liquidateurs.
 - 3. Au cours de la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur autant que possible.
- 4. Le solde restant après règlement des passifs de la Société dissoute sera versé aux Associés proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales qu'ils détiennent.
 - 5. En outre, la liquidation sera soumise aux dispositions correspondantes de la Loi et du CCN.
- **Art. 23. Modification des Statuts.** L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de modifier les présents Statuts par voie de résolution adoptée à la majorité du nombre d'Associés détenant au moins trois quarts du capital social de la



Société. La résolution visant à modifier les présents Statuts nécessitera un acte et sera signée par-devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg. Les modifications des Statuts nécessiteront un acte signé à cet effet par-devant un notaire néerlandais. Si une proposition de modification des présents Statuts doit être faite lors d'une Assemblée Générale des Associés, la convocation devra le mentionner et une copie de cette proposition, y compris son texte, devra être déposée et mise à disposition au siège de la société afin de pouvoir être inspectée par les Associés jusqu'à la conclusion de l'assemblée.»

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de reconnaître la révocation, effective ce jour, du seul et unique directeur général de la Société, Monsieur Pieter Cornelis Vis, directeur général, né à Ter Aar, Pays-Bas le 10 août 1956, résidant à Parallelstraat 20, 3161BE Rhoon, Pays-Bas, et de le décharger intégralement de la satisfaction de ses obligations en sa qualité de seul et unique directeur général de la Société.

Sixième résolution

- L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de membres du Conseil de Gérance à compter de ce jour et pour une durée illimitée:
- Monsieur Bernard Jan Lagendijk, dirigeant de société, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 2 février 1953, résidant à Route d'Hermance 18 A, 1222 Végenaz, Genève, Suisse;
- Monsieur Sinan Sar, dirigeant de société, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juin 1980, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et
- Madame Valérie Fisson, dirigeant de société, née à Aye, Saint-Hubert, Belgique, le 11 novembre 1975, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé unique décide d'établir l'administration centrale de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société ou lui seront facturés du fait de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ cinq mille sept cents euros (5.700.- EUR).

Déclaration

La notaire soussignée qui parle et lit anglais, déclare par la présente que sur demande de la partie comparaissant pardevant elle, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une version française et qu'en cas de conflit entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé à Luxembourg le jour mentionné au début du présent document.

Ce document ayant été lu à la personne comparaissant par-devant moi, elle a signé le présent acte original conjointement à la notaire.

Signé: A. Foerster et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13980. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127270/694.

(150137806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015125620/10.

(150136265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck